

## TROPHÉES «BONNES PRATIQUES RH»

**Article 1.** Les Trophées Inclusion & Diversité en Bourgogne Franche-Comté ont pour but de :

- Valoriser les actions promouvant la diversité en région Bourgogne Franche-Comté,
- Distinguer des bonnes pratiques en montrant des opérations exemplaires.

**Article 2.** Les Trophées Inclusion & Diversité sont décernés par un jury de personnalités indépendantes.

Ce jury est désigné par le Comité de pilotage. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, ce jury attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs.

**Article 3.** Peuvent concourir les organisations publiques et privées de Bourgogne Franche-Comté ayant signé ou prévoyant de signer la Charte de la diversité.

**Date limite d'inscription : 31 octobre 2024 - Minuit**

**Article 4.** Les organisateurs décerneront trois trophées pour les Trophées Inclusion & Diversité en Bourgogne Franche-Comté.

Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du jeudi 28 novembre 2024 à la CCI du Doubs, 46 Avenue Villarceau, 25000 Besançon.

**Article 5.** Chaque candidat(e) peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 3 dossiers.

**Article 6.** Les nominés et les vainqueurs des Trophées seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du 28 novembre 2024 à la CCI du Doubs à Besançon.

**Article 7.** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

### Critères d'évaluation :

L'analyse des dossiers s'appuiera notamment sur les critères suivants :

- Le caractère innovant de la démarche, de l'outil, de l'action
- L'articulation avec la stratégie de l'entreprise
- La création de valeur et l'augmentation de compétitivité pour l'entreprise
- L'ampleur et l'ambition de la démarche (périmètre couvert)
- La pérennité des actions mises en œuvre
- La capacité de la démarche à être reproduite ou exportée à d'autres périmètres
- La conduite du changement au sein de l'entreprise et auprès de ses partenaires
- La mesure de l'action